



MARCHÉ DES SAVEURS 2017 - CONDITIONS ET RÈGLEMENTS

Veillez lire attentivement les informations qui suivent. Vous devez retourner une copie de ce présent document, soit par courrier, soit par courriel. Cette copie doit être paraphée au bas de toutes les pages et signée.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 14 JUILLET 2017

Vous devrez faire votre inscription en remplissant le **formulaire**, accompagné d'une copie des conditions et règlements signée et paraphée, en plus des documents à fournir et de votre paiement libellé au **Festival des Couleurs de Rigaud**, au plus tard le **14 JUILLET 2017**. Toute inscription tardive et tout paiement reçu au-delà de cette date, pourra être rejetée ou se verra ajouter un frais de pénalité de 25\$(+tx).

DOCUMENTS À FOURNIR AVANT LE 14 JUILLET 2017

- Formulaire d'inscription rempli
- Formulaire des conditions et règlements paraphé et signé
- Copies des permis, selon vos offres de produits
- Copie de la police d'assurance (vérifier la date de renouvellement)
- Chèque libellé au Festival des couleurs de Rigaud

FAIRE PARVENIR PAR LA POSTE VOTRE PAIEMENT
AU 15, RUE BOISÉ-DES-FRANCISCAINES
SUITE 101, RIGAUD, QC, J0P 1P0

FAIRE PARVENIR VOS DOCUMENTS
PAR LA POSTE OU PAR COURRIEL
info@festivaldescouleurs.com

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

La Corporation du Festival des Couleurs de Rigaud se réserve en tout temps la sélection des producteurs participants et ce, sans critères d'admissibilités précis. Toutefois, la Corporation :

- 1- **FAVORISE** les producteurs ayant déjà participé au Marché des Saveurs lors d'une édition antérieure.
- 2- **EXIGE** des producteurs et ses représentants de se comporter avec respect et collaboration à l'égard de la direction, des autres producteurs et des clients.
- 3- **PRIORISE** les producteurs dont l'adresse de production ou de résidence est située à Rigaud, favorisant ensuite ceux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.
- 4- **VISE** également à élargir son spectre de producteurs agroalimentaires provenant de toutes les régions du Québec et de l'Ontario.
- 5- **ENCOURAGE** la rareté, la qualité et la demande du type de produit offert et **SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER** des produits non compatibles avec le Marché des Saveurs **et/ou** des produits autres que ceux mentionnés lors de l'inscription.
- 6- **RECHERCHE** la diversité et **SE RÉSERVE LE DROIT DE LIMITER** le nombre de kiosques de produits identiques à un maximum de deux (2). Une sélection sera faite advenant un trop grand nombre de produits identiques.
- 7- **SE RÉSERVE LE DROIT DE PÉNALISER OU REJETER** toute inscription tardive et/ou toute inscription dont le paiement ne sera pas acheminé avant la date d'échéance. Un frais supplémentaire de 25\$(+tx) peut être exigé

MARCHÉ DES SAVEURS 2017 – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR ÊTRE UN PRODUCTEUR AGROALIMENTAIRE

1. PRODUIRE des matières premières provenant directement de la terre ou de produits d'élevage.

ET/OU

2. TRANSFORMER des matières premières provenant directement de la terre ou de produits d'élevage.

EX. Boulangerie, chocolaterie, pâte fraîche, fumoir, etc.

- 3. La transformation uniquement de repas n'est pas admise au Marché des Saveurs. Sont exclus traiteurs, restaurants, bistrotts et distributeurs, etc. Ces derniers sont toutefois les bienvenus dans l'Aire de Restauration du Festival des Couleurs.**

4. La transformation de produits pour la restauration est admise pour les producteurs agroalimentaires qui vendent des sandwiches, hamburgers, paninis ou repas complet qui sont obligatoirement complémentaires à leur produit principal. Un frais supplémentaire de 100\$ + taxes peut être applicable. Cette clause ne s'applique pas aux producteurs qui offrent de goûter gratuitement leurs produits ou ceux qui vendent exclusivement des boissons, cafés ou breuvages.

HORAIRE DU MARCHÉ DES SAVEURS 2017

SAMEDI 7 OCTOBRE: **10 h à 17 h**

DIMANCHE 8 OCTOBRE: **10 h à 17 h**

LUNDI 9 OCTOBRE: **10 h à 16 h**

Les producteurs et leurs représentants doivent obligatoirement **respecter l'horaire officiel prévu** et assurer une présence en permanence dans leur kiosque pour les trois (3) jours du festival. Prière de prévoir un inventaire suffisant pour ne pas être en rupture de stock. L'édition 2016 a attiré 45 000 visiteurs sur les deux sites.

ADRESSE DU MARCHÉ DES SAVEURS 2017

Situé au PARC MUNICIPAL CHARTIER-DE LOTBINIÈRE, au 5 rue Pagé à Rigaud.

AUCUN ANIMAL N'EST PERMIS DANS LES KIOSQUES OU SUR LE SITE, SOUS PEINE D'EXPULSION SANS PRÉAVIS.

Il est strictement interdit de camper dans son kiosque ou de dormir dans le parc.

KIOSQUE ET MATÉRIEL

Matériel à fournir par le producteur

En plus de vos inventaires, vous devrez fournir un matériel minimal pour organiser votre kiosque. Prévoyez également l'habillage et la décoration de votre kiosque afin de le rendre plus attrayant!

- Les tables, chaises et étalages nécessaires à votre installation.
- Un chapiteau est obligatoire et doit être fourni par le producteur. Tous les chapiteaux doivent être retenus par des ancrages ou des poids.

Matériel fourni par l'organisation du festival

- Des évier d'eau chaude et froide courante seront fournis par l'organisation.

Responsabilité

Les producteurs sont **responsables des dommages causés par leurs installations** auprès des équipements des autres producteurs. L'encaissement du chèque (paiement complet) fera preuve d'acceptation.

Vos inventaires à sécuriser

Nous vous recommandons fortement de ne laisser aucun inventaire de valeurs (*sur les tables ou dans des boîtes*) entre le 7 et le 9 octobre. Bien que des rondes de sécurité soient organisées par notre équipe pendant les heures d'ouverture du festival, en soirée et durant la nuit, nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

MONTAGE DES KIOSQUES – SAMEDI 7 OCTOBRE

Le montage des kiosques sera effectué en un seul temps, le **SAMEDI 7 OCTOBRE 2017** de **7 H 30 à 9 H 30**.

Accès au site

L'accès au *Marché des Saveurs*, pour installer votre emplacement, doit se prendre par la rue Pagé qui est perpendiculaire à la rue principale, soit la rue Saint-Jean-Baptiste.

Emplacement

Nous vous prions de bien identifier votre emplacement. Sur place, vous devrez attendre que la personne responsable vous désigne votre emplacement avant de monter votre kiosque. Vous serez tenu de respecter l'endroit qui vous sera assigné.

Démantèlement des kiosques

Aucun démantèlement de kiosque ne sera permis durant les jours et les heures d'ouverture du *Marché des Saveurs*. Vous devrez **attendre que la personne responsable vous autorise** à démanteler votre kiosque et préparer votre départ.

VÉHICULES ET CIRCULATION SUR LE SITE

Les véhicules autorisés seront permis sur le site strictement pendant le montage et le démontage.

Délai pour décharger votre véhicule

Lors de votre arrivée par la rue Pagé, un responsable se chargera de faire la circulation et dirigera les producteurs vers le site du *Marché des Saveurs*. Afin d'assurer le roulement des véhicules sur le site et d'offrir à tous le temps suffisant à l'installation de leur kiosque, un délai d'une demi-heure (30 minutes) sera alloué pour décharger de votre véhicule l'inventaire de produits, accessoires et équipements.

Type de véhicules autorisés

Seuls les véhicules type camionnette ou moins, avec ou sans remorque de moins de 20 pieds, seront admis sur le site. Les véhicules ou remorques ne pourront demeurer en permanence près des kiosques, sous peine de remorquage.

PAR MESURE DE SÉCURITÉ, IL SERA INTERDIT DE CIRCULER AVEC UN VÉHICULE DURANT LES HEURES D'OUVERTURE DU FESTIVAL.

Stationnement incitatif

Les producteurs du *Marché des Saveurs* pourront utiliser le stationnement réservé du Parc Chartier-De Lotbinière. Dans la mesure du possible, prévoir le covoiturage durant le festival.

SITUATION PROBLÉMATIQUE

Les producteurs ne devront pas intervenir directement entre eux pour résoudre une problématique de type organisationnel ou interpersonnel. La responsable du *Marché des Saveurs* devra préalablement être avisée de la situation afin d'intervenir dans le meilleur intérêt des deux parties en cause.

RESPONSABLE : ISABELLE VERDIER – MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COÛTS ET MODALITÉ DE PAIEMENT

- Le coût d'un espace de 10 X 10 est de **325\$ (+ TAXES)** pour la durée des trois (3) jours obligatoires.
- Sur demande et dans la mesure du possible, un coût de **50 \$ (+ TAXES)** supplémentaire est facturé pour les étales possédant deux (2) côtés de présentation des produits. **PREMIER ARRIVÉ PREMIER SERVI.**
- Des frais de **3.25\$ (+ TAXES)** du pied carré supplémentaire seront facturés pour l'excédent d'un 10 X 10.
- Un coût de **50\$ (+ TAXES)** pour le branchement de deux (2) appareils électriques et **10\$ (+TAXES)** pour le branchement de chaque appareil supplémentaire.
- Un frais supplémentaire de **100\$ (+TAXES)** est applicable pour tous les producteurs agroalimentaires qui transforment leurs produits pour la restauration et vendent des sandwiches, hamburgers, paninis ou repas complet qui sont obligatoirement complémentaires à leur produit principal. *Cette clause ne s'applique pas aux producteurs agroalimentaires qui offrent de goûter gratuitement leurs produits ou ceux qui vendent des boissons, cafés ou breuvages exclusivement.*

Règlements officiels

Lors du paiement de l'entente liant votre entreprise au Festival des Couleurs de Rigaud, vous consentez à respecter les règlements officiels. **Le paiement libellé au FESTIVAL DES COULEURS DE RIGAUD sera final et non remboursable.** Veuillez bien appliquer les responsabilités qui vous incombent durant les trois jours de festivités.

QUESTIONS ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, visiter notre site internet au www.festivaldescouleurs.com. Si vous avez des questions particulières d'ici la tenue de l'événement, vous pouvez communiquer avec le Festival des Couleurs par courriel à info@festivaldescouleurs.com ou communiquer par téléphone au 450 451-0873

J'AI PRIS CONNAISSANCE DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CONDITIONS ET RÈGLEMENTS DU MARCHÉ DES SAVEURS DU FESTIVAL DES COULEURS DE RIGAUD 2017 ET J'ACCEPTÉ DE M'Y CONFORMER.

Faire parvenir **par la poste au 15, rue Boisé-des-Franciscaines, suite 101, Rigaud, QC, J0P 1P0** ou **par courriel à info@festivaldescouleurs.com à l'attention du Festival des Couleurs de Rigaud**, une copie de ce document (conditions et règlements) signée et initialee à toutes les pages. Annexer les copies des documents à fournir et n'oubliez pas de faire parvenir votre paiement complet avant le **14 JUILLET 2017**.

Nom du producteur (en lettres moulées) :

Signature : _____ **Date :** _____

Isabelle Verdier

Responsable du Marché des Saveurs
Festival des Couleurs de Rigaud
514 627-5005
isajuvien@videotron.ca

Christiane Lévesque

Directrice générale
Festival des Couleurs de Rigaud
450 451-0873
info@festivaldescouleurs.com